

La Tribune

des services de santé

n° 115 - Juin 2023

FO

décembre



75 ANS

D'ACTION !

ORGANISME DE LA FEDERATION DES PERSONNELS DES SERVICES PUBLICS - ET DES SERVICES DE SANTE - 153, RUE DE ROMAINE 75017 PARIS - PUBLICATION TRIMESTRIELLE - 0,64€ DIFFUSION GRATUITE AUX ADHERENTS - ISSN N° 2646-411X

le syndicat c'est aussi l'affaire des femmes

VOTRE GESTE SIGN
VOTRE VOLONTE de liberation des salaires dans le cadre des Co
nationales etablies par branches industrielles avec
VOTRE VOLONTE d'obtenir une prime mensuelle d'attente payable a
VOTRE VOLONTE de voir prendre des mesures en faveur des chomeur
vail a tous,
VOTRE VOLONTE que soit enfin assainie l'economie de ce pays, pour
citoyens une vie decente,
obtenir aux fonctionnaires et retraites le
1947.

FORCE OUVRIERE

MAR

AGENTS DU SERVICE PUBLIC

DÉCOUVREZ NOS ASSURANCES ADAPTÉES À VOS BESOINS.

REJOIGNEZ NOS PLUS DE 3,5 MILLIONS DE SOCIÉTAIRES



ENGAGÉS POUR LE COLLECTIF
ASSURÉMENT HUMAIN



75 ans... et toujours dans l'action !



Didier BIRIG

Secrétaire général
de la Fédération FO SPS

Cette année, nous fêtons les 75 ans de notre Fédération mais également de notre Confédération. Cette marque de longévité est bien la preuve de toute la place qu'a Force Ouvrière dans le paysage syndical et, au-delà, de la reconnaissance des agents d'avoir un syndicat Libre et indépendant qui s'inscrit dans une action réformatrice et de lutte des classes.

A l'heure où le Gouvernement Macron – Borne attaque frontalement les acquis sociaux provenant du Conseil National de la Résistance, plus que jamais, aux côtés de agents, nous devons être mobilisés pour les défendre et les améliorer. Si pour l'instant rien n'est encore définitivement acté sur le dossier des retraites, les signes disséminés par les membres du gouvernement sur les orientations de celui-ci sont loin de nous rassurer. En effet, les augmentations salariales, qui seraient à l'ordre du jour, à l'heure où l'inflation continue de galoper, seraient plus à associer à une révision générale du mode de rémunération des fonctionnaires

qu'à une révision des grilles obsolètes. Celles-ci, faut-il le rappeler, le sont, d'un choix assumé par le gouvernement afin de justifier un changement de modèle. Le gouvernement s'oriente vers un modèle où la fonction publique de carrière et de statut serait remplacée par des filières et des métiers, pour lesquels le mérite et le régime indemnitaire seraient rois !

Dans le même temps, nous attendons au mois de juin les annonces du Gouvernement sur la réforme de notre système de soins. Médecine low-cost dans les territoires, « réforme » des 35H, devraient entre autres faire partie du catalogue annoncé par le Ministre Braun. D'ores et déjà, en intersyndicale la plus large possible, nous aurons à répondre à ces orientations !

Encore de nombreux dossiers devant nous, et de nombreuses années à porter les revendications de nos adhérents, dans une Fédération et une Confédération libres et indépendantes... comme il y a 75 ans !

<i>Editorial</i>	3
<i>Didier BIRIG</i>	
<i>Editorial</i>	4
<i>Frédéric SOUILLOT</i>	
<i>Portrait</i>	5
<i>Léon JOUHAUX</i>	
<i>Spécial 75 ans</i>	7
<i>Historique</i>	
<i>p. 12 : FO SPS, fille aînée de la Confédération</i>	
<i>p. 15 : Et demain ? 75 ans d'évolutions, processus en cours</i>	
<i>p. 18 : Le mot du secrétaire général</i>	
<i>Marie-Yvette, la doyenne</i>	
<i>Parole de militants</i>	20
<i>Sandra BEUQUE</i>	
<i>p. 22 : Séraphin DONI</i>	
<i>Retraite</i>	24
<i>La réforme est promulguée, et après ?</i>	



Fédération des personnels des services publics et des services de santé
Force Ouvrière 153/155 rue de Rome 75017 Paris - www.fo - publics - sante.
org - Directeur de publication : Didier BIRIG - Rédaction : Secrétariat Fédéral -
Impression : FORM'ACTUEL 63450 St SATURNIN - sauf erreur d'impression.
Diffusion : société EDITION TRIBUNE-PUBLIC & SANTE 153/155 rue de
Rome 75017 Paris - N° commission paritaire 1127 S 07061 - ISSN N°2646-411X
2^{ème} trimestre 2023 - crédits photos et archives : Confédération FO.



crédit photo F. Blanc-FO

Frédéric SOUILLOT

Secrétaire général
de la Confédération FO

Déterminés, pour le retrait de la réforme des retraites !

Depuis le début de l'année, la bataille pour sauver deux années de retraite à un grand nombre de salariés et d'agents publics se poursuit. Malgré une mobilisation massive, comme nous n'en avons plus connu depuis des décennies, grâce à une unité intersyndicale inédite, le projet de loi a été adopté aux forceps, en application de l'article 49.3 de la Constitution, par le gouvernement, signe que ce texte n'a pas de majorité non plus parmi les parlementaires. En plus d'être injuste, cette réforme est et restera illégitime.

Il n'y a pas que les mesures d'âge qui posent problème dans cette réforme. Suite à la décision du Conseil Constitutionnel du 14 avril, la loi promulguée est encore plus injuste et déséquilibrée, avec la censure des dispositions sur le droit au départ anticipé des fonctionnaires ayant accompli leurs services dans un emploi classé en catégorie active ou super-active pendant les dix années précédant leur titularisation. Pour ces agents, qui bénéficient aujourd'hui d'un départ anticipé à la retraite – les sapeurs-pompiers, les égoutiers, les infirmiers, les policiers, les surveillants pénitentiaires, les contrôleurs de la navigation aérienne... –, ce sera également deux ans de plus !

Le gouvernement souhaite désormais tourner la page, engageant l'ouverture d'un cycle de concertations sans que l'objet ni le cadre ne soient précisément fixés. Les organisations syndicales et FO en particulier rappellent leur refus de la réforme des retraites, réitèrent leurs propositions, notamment en matière de financement, pour renforcer notre système de retraite par répartition et le rendre plus juste et travaillent à des revendications pour que soient prises en compte les préoccupations des salariés et des agents publics en matière de salaires, de conditions de travail, de négociation collective.

FO a porté également ses revendications en matière de défense du service public, pour des investissements massifs dans l'ensemble des services publics de santé et dans les territoires en lieu et des politiques d'austérité, de suppressions de postes et de fermetures de services afin de répondre efficacement aux enjeux de cohésion sociale et de lutte contre les inégalités.

Pour nos retraites, nos salaires, nos emplois, nos services publics, nous continuons de lutter. Nous restons plus mobilisés que jamais. Ensemble, de tous les secteurs privés et publics, nous devons être mobilisés le 6 juin prochain pour obtenir le retrait de cette réforme des retraites !

Léon JOUHAUX

Syndicaliste et prix Nobel de la paix

Chez les Jouhaux, on a la révolte chevillée au corps.

Le grand-père de Léon est fusillé lors de la révolution de juin 1848. Son père, communard, faillit subir le même sort.

Élève brillant, il intègre l'école professionnelle Diderot. Mais sa famille n'ayant pas assez d'argent, il est embauché dans l'usine d'allumettes où travaille son père en 1895, année où il fréquente le cercle libertaire d'Aubervilliers. En 1901, il est condamné à trois mois de prison pour propagande antimilitariste et licencié.

Vivant alors de petits boulots, il fonde le syndicat des ouvriers non qualifiés de la jeune CGT. En 1905, il est le représentant de la Bourse du travail d'Angers au Comité national de la CGT. Mais il refuse d'entrer dans les rivalités qui opposent les partisans des Bourses du travail à ceux des Fédérations de métiers. Très rapidement, l'homme développe un esprit de synthèse pour rassembler plutôt que de diviser.

À seulement 30 ans, le 12 juillet 1909, il est élu Secrétaire général de la CGT par 35 voix face à 20 bulletins blancs. Ce n'est pas un hasard si son premier article dans La Voix du Peuple titre : « *Pour l'unité ouvrière* ». Fidèle à l'esprit de la charte d'Amiens, il écrit le 14 octobre 1911 dans La Bataille

syndicaliste : « *Pour remplir sa mission, le syndicalisme doit conserver son entière personnalité, il ne peut ni ne doit s'inféoder à aucun parti politique* ». Avant la Première Guerre mondiale, il devient une personnalité du syndicalisme mondial en participant aux conférences de Paris et de Zürich, voyageant régulièrement au Royaume-Uni et en Allemagne. Voyant la guerre poindre, il tente jusqu'au dernier moment de convaincre son homologue allemand d'empêcher la grande boucherie. Sans succès. L'assassinat de JAURÈS l'obligera, la mort dans l'âme, à accepter l'Union nationale.

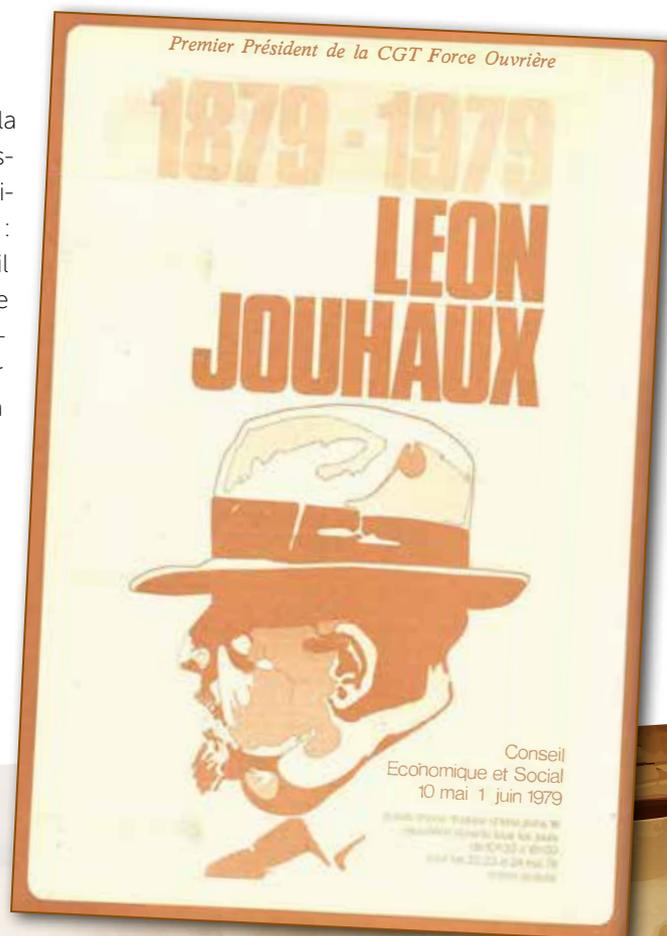
L'unité au cœur

Au lendemain de la Grande guerre, il inspire le programme minimum de la CGT : création du Conseil national économique du travail, nationalisations, contrôle ouvrier et paritarisme. Face à la montée de la minorité communiste, il tente pendant trois ans de conserver l'unité de la Confédération. Il ne pourra empêcher la création de la CGT-U (Unitaire) contrôlée par le nouveau Parti communiste. En parallèle, il poursuit son

activité internationale, devenant l'un des pères fondateurs du BIT (Bureau international du travail), étant aussi élu vice-président de la Fédération syndicale internationale.

Face à la crise de 1929 qui touche la France en 1931, il prône la baisse du temps de travail et l'augmentation de la consommation intérieure. Déjà !

En 1936, il met en garde ses amis sur le retour des communistes de la CGT-U dans la Vieille Maison, mais se réjouit de l'unité retrouvée, d'autant qu'il impose aux unitaires l'in-

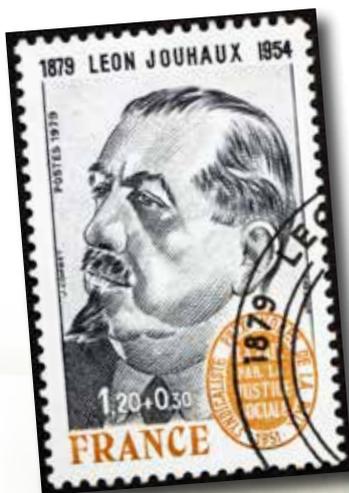


Léon JOUHAUX

terdiction du cumul des mandats syndicaux et politiques. Cette année-là, il est partisan d'un soutien de la France à la République espagnole.

Lors de la signature du pacte germano-soviétique à la veille de la Seconde Guerre mondiale, il exclut les communistes de la CGT. En 1940-41, il se replie à Sète puis à Marseille. Mais le régime de Vichy le fait arrêter le 26 décembre 1941 car il avait commencé à organiser la résistance syndicale. PÉTAÏN le livre aux nazis en mars 1943. Il est envoyé en Allemagne puis au Tyrol autrichien. Il échappe de peu à l'enfer concentrationnaire. Libéré par les Américains, il rentre en France avec sa femme le 8 mai 1945. Mais les communistes français contrôlent déjà près de 80 % de la CGT. Il retrouve aussitôt ses amis regroupés autour du journal Résistance Ouvrière, devenu Force Ouvrière, pour combattre l'influence des stalinien.

Toujours rassembleur et chantre de l'unité, pendant deux ans, il va refuser la scission, pensant que dans le contexte, les ex-confédérés vont finir, comme il le dit, sur la paille. La situation est intenable.



Après 38 ans de secrétariat général, il démissionne de la CGT pour devenir en avril 1948, le premier président de la nouvelle cgt-FO.

Il est aussi le président du Conseil économique de l'après-guerre et est élu vice-président

de la CISL (Confédération internationale des syndicats libres). **En 1951, il reçoit le prix Nobel de la paix pour son action contre la guerre froide.** Apprenant la nouvelle le lundi matin, Léon JOUHAUX demanda aux journalistes de bien souligner que pour la première fois « on décernait le prix Nobel de la paix à un militant ouvrier. »

Épuisé, il s'éteint le 28 avril 1954. Il aura des funérailles nationales et sera enterré au Père Lachaise, non loin du Mur des fédérés.

Source : l'inFO Militante

« Sans le sentiment de la Justice, on ne pourrait être utile à la cause de l'émancipation humaine. »

Être juste, ce n'est pas être partisan d'une justice distributive, mais c'est avoir une claire notion de la liberté, de la dignité humaine, et en vouloir le respect dans tous les actes de la vie. »

Jouhaux



IL Y A 75 ANS, (RE)NAISSAIT FO !

Fin 1947, par gros temps et après des années de houle, les militants de Force Ouvrière prenaient la décision de quitter un navire qui avait perdu depuis longtemps le cap d'un syndicalisme réformiste, indépendant et démocratique. Une boussole que le syndicat, 75 ans après, entend bien conserver.

Il y a 75 ans, la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière (CGT-FO) prenait son envol, se libérant du carcan de la CGT, alors sous la férule communiste des « unitaires » de l'ancienne « CGT-U ». Un âge plus que respectable pour ce qui est désormais le 3^e syndicat français. « Si pour l'essentiel des adhérents, notre confédération a bien 75 ans, pour certains camarades elle est même plus âgée encore, puisque constituant la continuation de la vieille CGT », remarque d'emblée **Cyrille LAMA**, secrétaire confédéral chargé de la presse

et de la communication. Dans son discours d'Oslo prononcé lorsqu'il reçut le prix Nobel de la paix en 1951, **Léon JOUHAUX** (cf. article page 18), figure s'il en est de la confédération, ne déclarait-il pas lui-même que « la CGT-FO, à la fin de 1947, ressuscita les traditions et l'esprit de notre vieille CGT » ? La création de la CGT-FO en 1948 pourrait ainsi être vue à bien des égards davantage comme une renaissance qu'une naissance, un retour aux sources, fermant la parenthèse d'une période d'errements et de

dévoilements. C'est d'ailleurs ce qu'indiquait **Marc BLONDEL** dans l'entretien qu'il accordait à la Tribune dans son hors-série célébrant les 50 ans de la Fédération : « La création de Force Ouvrière en 1948 était la condition indispensable pour perpétuer les principes fondamentaux, dont l'indépendance, de la vieille CGT née à Limoges en 1895 ». Ou encore : « La parenthèse dans l'histoire de la CGT, ce n'est pas la CGT-FO mais la CGT communiste ».

Concrètement, contraints et forcés, ce sont toutefois bien



« les militants de 'Force Ouvrière', réunis en conférence nationale les 18 et 19 décembre 1947, [qui] ont pris, à une forte majorité, la décision de créer une nouvelle centrale syndicale », comme l'écrivaient **Raymond BOMAL, Adolphe GISSELAIRE, Charles BOSSIS et René HERBILLON** dans un « appel à tous nos camarades » de la Fédération générale des Personnels des Services Publics et des Services de Santé, lancé le 19 décembre 1947. Des militants poussés à cette extrémité par des pratiques qu'ils ne reconnaissaient plus et ne partageaient pas : « la violation systématique des statuts confédéraux, l'ingérence manifeste du parti communiste dans le mouvement syndical, les calomnies et les insultes déversées contre les partisans d'un syndicalisme libre ». C'étaient elles qui, selon le quatuor, portaient « un coup fatal à l'unité de notre confédération générale du travail ».

Guerre civile

Cette « guerre civile » couvrait de longue date.

La Première Guerre mondiale avait déjà renforcé une ligne de fracture sous-jacente. D'un côté, une minorité à la fois « antimilitariste » et « révolutionnaire », léniniste. De l'autre, une grande majorité partisane de l'Union sacrée, conduite par Léon JOUHAUX. Aux obsèques de Jaurès, ce dernier « retrouve le ton révolutionnaire de la 'patrie en danger', il exalte la 'classe ouvrière qui s'est toujours nourrie des traditions révolutionnaires des soldats de l'an II allant porter la liberté au monde' », indique l'historien Jean-Marie MAYEUR (in *La vie politique sous la Troisième République*, Seuil, 1984). Non pas

que ce futur lauréat du prix Nobel de la paix fut un va-t-en-guerre. Bien au contraire. Pacifiste, il n'en était pas pour autant béat. Dans son discours d'Oslo, il déplorait « la faiblesse de la Société des nations » face aux menaces grandissantes du fascisme italien et du nazisme. « Je ne veux pas m'étendre sur notre opposition à cette politique de faiblesse et d'abandon du principe de la sécurité collective. Nous ne savons que trop ce que la pusillanimité des démocraties leur a coûté », rappelait-il.

« Au sortir de la guerre, la grande centrale syndicale [...] est profondément divisée quant à la tactique à suivre et aux buts qui sont assignés au mouvement ouvrier. À la majorité réformiste qui soutient le secrétaire général Léon Jouhaux, s'oppose un fort courant extrémiste qui rassemble les syndicalistes révolutionnaires de l'avant-guerre et les admirateurs de la révolution bolchévique », enseigne encore l'historien Pierre MILZA (in *Sources de la France du XXe siècle*, Larousse, 1997). Une division telle que la frange bolchévique finit par quitter le berceau familial en 1921 pour créer la CGT-U, dont l'historien Jean TOUCHARD relève dans son ouvrage *La gauche en France depuis 1900* (Seuil, 1977) qu'elle « devient, à partir de 1924 environ, un simple instrument de propagande du parti communiste français dans les milieux ouvriers ». Si les « unitaires » finiront par rentrer au bercail en 1936, cette première scission – qui selon TOUCHARD « a porté un coup très rude, non seulement, ce qui est évident, à l'unité des travailleurs, mais également à l'idéologie syndicale elle-même » – laissera des traces.



Juin 1949

La Seconde Guerre mondiale et l'immédiat après-guerre renforçaient encore les divisions. Les sujets de discorde se multiplient : de l'exclusion des dirigeants refusant de condamner le pacte germano-soviétique – **Raymond BOMAL, futur secrétaire général de la Fédération des Services Publics et de Santé**, fut de ceux qui signèrent au nom de cette dernière la résolution condamnant cet accord inique entre HITLER et STALINE – « aux grèves insurrectionnelles de la fin 1947 décidées depuis Moscou », rappelées par **Roger LERDA** dans la Tribune en 1998, en passant par la « la bataille du charbon » de 1946 ou l'attitude à tenir face au plan Marshall, approuvé par JOUHAUX « parce qu'il était une manifestation de solidarité internationale, qu'il s'offrait à toutes les Nations éprouvées sans aucune discrimination et que nous ne pouvions voir en lui, puisqu'il remettait aux États bénéficiaires le pouvoir de décider eux-mêmes de l'utilisation des crédits, l'expression d'une poli-





tique d'armement et de prestige ». Rappelons aussi que c'est pendant la guerre – en 1943 – qu'est né, clandestinement, Résistance ouvrière, le journal des confédérés qui deviendra deux ans plus tard Force Ouvrière.

Bref, l'opposition se fait chaque jour plus grande entre les « confédérés » d'un côté, partisans de l'indépendance syndicale – conviction qui fit refuser à Jouhaux le ministère du travail dans le gouvernement BLUM –, fidèles aux dispositions de la charte d'Amiens (v. encadré), et les « unitaires » de l'autre, prenant leurs ordres à Moscou. L'issue paraissait donc fatale, sauf à se renoncer.

Nécessaire indépendance

« Il faut savoir d'où l'on vient pour savoir où l'on va », rappelle Cyrille LAMA, justifiant l'importance de célébrer un tel anniversaire. « C'est ce refus de la mainmise du politique sur le syndicat que voulaient imposer les staliens qui provoqua le départ de

JOUHAUX. Cela reste viscéralement notre ADN », explique-t-il. « FO n'entend être la courroie de transmission d'aucune organisation, quelle qu'elle soit », insiste Yves KOTTELAT, ancien secrétaire général de la branche des territoriaux et de la Fédération. « 75 ans après, FO reste toujours hors de toute emprise politique, philosophique ou religieuse. Cela reste la pierre angulaire de notre organisation », assure de même Denis BASSET, ancien secrétaire général de la branche santé de la Fédération. Conséquence, « le militant FO rentre dans le local en qualité de militant FO uniquement. Il laisse tout le reste à l'extérieur, et le retrouve quand il en ressort », explique-t-il.

Ce qui n'interdit nullement aux militants, conformément à la charte d'Amiens (cf. encadré), d'avoir des convictions par ailleurs. De la même manière que la laïcité 'dite à la française', qui impose la neutralité du service public, n'exige nullement à ses agents de renoncer à leurs

convictions. « Nous avons des gens de toute obéissance politique. Des journaux [L'Humanité, avec un sondage commandé à l'Ifop en 2012] avaient voulu jeter l'opprobre sur FO en montant en épingle l'importance du vote FN chez nos adhérents. Mais FO n'est pas hors sol ! On y rencontre peu ou prou la même proportion de gens qui votent FN que dans la population française. De manière générale, on y retrouve à peu près la même répartition politique que dans l'ensemble de la société française », ajoute-t-il. « Nous avons aussi bien des adhérents d'extrême-gauche que d'extrême-droite », appuie Yves KOTTELAT. En revanche, le militant se doit de garder cela pour lui. « C'est ce qui conduisait Arlette LAGUILLER à déposer ses mandats publics à chacune de ses candidatures à l'élection présidentielle », rappelle-t-il. C'est aussi ce fait que « notre syndicat, qui n'est ni un parti, ni un objet de conscience, n'a jamais appelé à voter pour un candidat », appuie Cyrille LAMA.

La Charte d'Amiens, ou les tables de la loi de FO

La Charte d'Amiens est une référence récurrente et quasi sacrée de FO. Adoptée en 1906, elle tire son nom de la ville dans laquelle s'est déroulé le 9^e congrès de la CGT, au cours duquel elle a été adoptée. C'est « une déclaration d'autonomie syndicaliste », indique l'historien Jean TOUCHARD dans son ouvrage précité, dans lequel il rappelle le contexte dans lequel elle intervient : « 1906, c'est le lendemain de l'unité socialiste, l'année de la catastrophe de Courrières avec ses 1.200 morts, l'année du grand mouvement de grève générale pour le 1^{er} mai en faveur des 3X8, l'échec de la grève générale du 1^{er} mai 1906 brisée par Clémenceau ». Reconnaisant la lutte des classes, cette charte acte le fait que le syndicat « groupe, en dehors de toute école politique, tous les travailleurs conscients de la lutte à mener pour la disparition du sa-

lariat et du patronat ». Si elle « fait, à tous les travailleurs, quelles que soient leurs opinions ou leurs tendances politiques ou philosophiques, un devoir d'appartenir au groupement essentiel qu'est le syndicat », elle affirme dans le même temps « l'entière liberté pour le syndiqué de participer, en dehors du groupement corporatif, à telles formes de lutte correspondant à sa conception philosophique ou politique, se bornant à lui demander, en réciprocité, de ne pas introduire dans le syndicat les opinions qu'il professe en dehors » ou en stipulant encore que « l'action économique doit s'exercer directement contre le patronat, les organisations confédérées n'ayant pas, en tant que groupements syndicaux, à se préoccuper des parties et des sectes qui, en dehors et à côté peuvent poursuivre en toute liberté la transformation sociale ».

Défense du salarié, et rien d'autre

« Il ne faut pas mélanger les choses. Le politique est là pour gouverner. Le syndicaliste existe pour défendre les salariés », insiste Yves KOTTELAT. « La défense du salarié, et rien d'autre », renchérit **Dominique RÉGNIER**, secrétaire général adjoint de la Fédération et secrétaire de la branche territoriale, pour qui cette ligne n'est « ni rétrograde, ni ringarde ». « C'est ce qui fait que FO ne fait pas de sociétal. On traite de la question écologique quand elle a un impact sur les salariés, mais uniquement dans ce cadre. De même pour les violences faites aux femmes. FO ne traite pas des violences domestiques, mais est particulièrement attentif à la condition des femmes en entreprises et à l'égalité de traitement entre femmes et hommes », précise Cyrille LAMA. « FO a toujours refusé de manifester sur les questions de sociétés », lui fait écho Yves KOTTELAT.

C'est cette indépendance qui permet la défense du salarié dans toutes les situations. « Quel que soit le pouvoir en place, quel soit l'employeur », précise Denis BASSET. « Quand Anicet LE PORS [ministre communiste] avait bloqué le point d'indice en 1983, la CGT n'avait pas eu de réaction. Seule FO était intervenue », rappelle Yves KOTTELAT. De la même manière, Denis BASSET souligne que « quand le Front national a gagné la mairie de Toulon en 1995, nous avons fait le choix de continuer à négocier, comme avec n'importe quel employeur. Le syndicat ne saurait se mettre en jachère ! ». Une position dont il relève qu'elle « vaut

également pour les personnes, et notamment les ministres. Même quand ça se braque avec certains, on doit faire avec ». « Pour les autres organisations syndicales, il est inenvisageable d'écrire aux parlementaires du Rassemblement national. Nous, nous écrivons à tous les élus de la République, quels qu'ils soient », relève encore Cyrille LAMA. N'en déplaise à Laurent BERGER, qui avait jadis accusé sur France Inter FO d'être « complice » du Front national. « Discuter avec » ne signifie pas « être complice de ». De la même manière que, comme l'enseigne l'historien et spécialiste des relations internationales Alfred GROSSER, « la diplomatie ne consiste pas à négocier à tout prix avec le diable, ni à accepter n'importe quel compromis, mais au moins à parler avec lui (in *Traiter avec le diable ? Les vrais enjeux de la diplomatie au XXIe siècle*, Odile Jacob, 2013).

Un syndicat « réformiste »

« FO s'est évidemment détachée de la CGT pour ne pas être victime d'influences politiques, sur des valeurs de liberté et d'indépendance à l'égard des partis, des sectes et des religions. Ces valeurs demeurent et doivent être la clef de voûte de nos organisations syndicales. Mais je crois qu'elle s'en est détachée au moins autant en raison d'une conception différente du syndicalisme. Celle d'un syndicat pas forcément de masse, mais un syndicat qui discute, qui travaille, qui négocie », estime Dominique RÉGNIER. C'est aussi l'héritage de la « politique de présence » promue par JOUHAUX. « Cette

conception, c'est notre boussole. Elle est claire et nous permet de passer les années.

FO est et a toujours été un syndicat réformiste, c'est-à-dire qui travaille tous les jours à vouloir améliorer les choses ». Il regrette d'ailleurs que « la notion soit aujourd'hui totalement dévoyée. On assimile aujourd'hui réformiste à réformateur, c'est-à-dire qui s'intéresse aux questions sociétales. Je déplore cette confusion des genres ». Il dénonce de même la volonté



Mai 1976



publics et de santé, réunis
s réformes sociales

Sur l'unité d'action

Mai 1970



de certains de « réduire l'expression syndicale à deux blocs : les réformistes d'un côté, avec la CFDT, et les contestataires de l'autre, avec la CGT. Cela dissimule une volonté de bipolarisation de la conception du syndicalisme, qui ne sert que la CFDT et la CGT, le patronat, le gouvernement ».

Une image publique trompeuse

Pour le grand public, l'image du syndicat a pourtant changé avec les années, notamment « sous l'ère BLONDEL ». « Dans les années 1970, FO passait pour le syndicat réformiste, alors que la CGT et la CFDT ne voulaient rien signer. 'Quand il y a du grain à moudre, il faut le moudre' avait théorisé notre ancien secrétaire général André BERGERON. Mais Pompidou, VGE, c'était la belle époque. Celle de la reconstruction et de la croissance, où le patronat avait intérêt à protéger ses salariés. Celle du dialogue social. Après, c'est devenu plus compliqué », explique Yves KOTTELAT. Et ce, « encore plus pour notre Fédération avec les ministres que pour nos collègues des autres fédérations avec les entreprises », juge-t-il. « Ce qui a changé, ce n'est pas

FO, mais le contexte économique et politique. Quelle aurait été la réaction de BERGERON en 1995 ? Les politiques publiques conduisent aussi à durcir les positions. BERGERON n'a pas connu la réforme des retraites à laquelle nous sommes confrontés aujourd'hui », relativise Dominique RÉGNIER. « Depuis vingt ans, les choses sont plus difficiles. Aujourd'hui, pour conquérir de nouveaux droits, il faut d'abord commencer par résister pour sauvegarder ceux-ci et ne pas lâcher la proie pour l'ombre », prévenait Marc BLONDEL en 1998, dans la Tribune.

Dominique RÉGNIER l'assure : « Notre position n'a pas changé. Elle demande beaucoup de travail et beaucoup de réflexion. Ce n'est pas une position confortable, pas comme lorsque l'on sait que l'on va dire non d'emblée. Nous négocions. Sur le terrain, nous signons beaucoup d'accords. Quand on veut 10 et qu'on nous accorde 5, on les prend et on retourne au combat. C'est un éternel recommencement. Mais quand il faut s'opposer, on s'oppose », assume-t-il. « La dimension négociation est très importante chez FO. Cela reste sa marque de fabrique », appuie Cyrille LAMA, qui considère que « FO est le seul et véritable héritier d'un syndicalisme responsable ».

Des plaies refermées, une cicatrice encore visible

La présidence de Marc BLONDEL avait également marqué le rapprochement avec le frère ennemi. C'est la fameuse poignée de main avec Louis VIANNET en 1995, qui couronnait la première

manifestation commune depuis la scission. 75 ans après, les plaies issues de la scission avec la CGT semblent désormais refermées. « La scission est restée longtemps prégnante, mais le temps a désormais fait son œuvre », assure Denis BASSET. « Le conflit a été vif au moins jusqu'aux années 1970. C'était une véritable guerre fratricide, la CGT partait avec les caisses, les fichiers... », rappelle Yves KOTTELAT. Denis BASSET lui fait écho. « Les relations sont restées particulièrement tendues jusqu'aux années 1970 et le départ en retraite des camarades qui avaient vécu la scission, et qui restaient profondément marqués par un partage souvent musclé des chaises ou de la machine à écrire ». Sans parler des agressions physiques. Un temps désormais révolu. « On sait surpasser l'histoire quand c'est nécessaire. Il ne faut pas entretenir une guerre des clochers », invite Dominique RÉGNIER. La cicatrice reste toutefois bien visible. « Il est encore, dans de rares secteurs, inenvisageable d'avoir dans un même lieu la CGT et FO », concède Denis BASSET. « On a appris à vivre ensemble. FO est une dame de 75 ans qui a pris de la sagesse. Nous travaillons avec la CGT quand le besoin s'en fait sentir, même s'il peut y avoir des crispations », indique à son tour Cyrille LAMA. Qui ne tiennent selon lui pas tant à l'histoire qu'au reste. « Nous restons des organisations concurrentes, avec des visions différentes », met-il en exergue. Regrettant la fameuse poignée de mains, André BERGERON avait dans un entretien au *Nouvel économiste* d'ailleurs regretté la fameuse poignée de mains, indiquant qu'un rapprochement avec la CGT « serait

une erreur grave parce que nous n'avons pas la même culture, ni la même morale, même si les cégétistes se conduisent différemment d'il y a quinze ou vingt ans ». Les divergences restent telles que pour Dominique RÉGNIER, « une nouvelle réunification n'est pas pour demain ! »

Démocratie

Parmi ces divergences, Dominique RÉGNIER met notamment en avant « notre attachement à la valeur de la démocratie », autre « marque de fabrique » qui « différencie FO des autres organisations syndicales, et notamment de la CGT ». « Chez nous, tout part des syndicats de base, qui

donnent les orientations », précise-t-il. « Nous sommes très attachés à nos structures, au fait que ce sont les camarades qui décident qui les représentent », insiste à son tour Cyrille LAMA. « Nos structures sont parfois jugées un peu compliquées, mais ce sont de bonnes structures », juge Yves KOTTELAT, qui relève que « ce sont près de 2.000 délégués qui participent à chaque congrès confédéral ».

Parmi ces structures sans équivalent, le fait de compter une seule fédération réunissant les branches territoriale et santé. Là encore un héritage historique.

FO SPS, filie aînée de la Confédération

La Fédération Force Ouvrière des Personnels des Services Publics et des Services de Santé n'a pas d'équivalent dans le monde syndical. Cette organisation bicéphale est un héritage de « l'ancienne maison », que FO est la seule à avoir conservé. Jamais remise en cause, elle est « une force plus qu'un handicap », qui s'accroît au fil des ans.

La Fédération FO SPS fête elle-même aussi ses 75 ans, puisque née le 9 janvier 1948. Sa création a même précédé celle de la Confédération, qui interviendra officiellement lors du congrès des 12 et 13 avril suivants.

La Fédération y tient une place particulière. « Ne serait-ce que

parce que nous sommes la première fédération en nombre d'adhérents », relève Denis BASSET, ancien secrétaire général de la branche santé. « La confédération a historiquement tiré sa force de la fonction publique », appuie Yves KOTTELAT, ancien secrétaire général de la branche des territoriaux et de la Fédération.

« La Fédération tient effectivement une place importante

de par le nombre, mais pas seulement. Beaucoup de camarades de la fédération sont également des secrétaires d'unions départementales. C'est aussi une fédération particulière, avec ses deux branches », souligne Cyrille LAMA, secrétaire confédéral chargé de la presse et de la communication. Dans l'entretien qu'il accordait à la Tribune dans son hors-série célébrant les 50 ans de la Fédération, Marc BLONDEL soulignait lui-aussi la



Mai 1976



vembre 1968

« place importante » des fédérations du Public dans la confédération, relevant « leur perception plus aiguisée, compte tenu du secteur d'activité, du sens des valeurs républicaines », ce qui a selon lui « globalement conforté l'attachement républicain viscéral de la CGT-FO ». Il mettait également en avant le fait que « la Fédération a donné de grands militants à l'organisation », et ce dès 1948, à une époque « où il était particulièrement difficile de lutter contre la pression communiste aux niveaux des municipalités ».

Une fédération à deux têtes

Cette configuration bicéphale – la territoriale d'une part, la santé, d'autre part – est une spécificité au-delà de la confédération. « Seule FO dispose d'une telle structuration, la CGT, la CFDT ayant des fédérations distinctes, qui ne partagent pas les mêmes locaux », souligne Denis BASSET. « C'est une particularité historique. Déjà dans l'ancienne maison, il n'existait qu'une seule fédération des services publics et des services de santé. Pour la bonne raison qu'à l'époque, les hôpitaux étaient communaux [depuis le Directoire et une loi du 16 vendémiaire an V, 7 octobre 1796]. Les maires présidaient les conseils d'administration, et les agents hospitaliers étaient des agents des communes. Dès la scission, la CGT a fait le choix de deux branches. Nous sommes pour notre part restés fidèles à l'organisation historique », rappelle Yves KOTTELAT. Il se félicite encore aujourd'hui « de cet excellent choix de nos prédécesseurs. Ce sont toujours des services de proximité et du quotidien ».

Porosité entre les deux branches

La donne a pourtant changé avec les années, que ce soit avec

Les Secrétaires généraux au fil des années

René BOMAL - Mars 1945 (alors CGT et officiellement FO le 9 janvier 1948) à décembre 1957

Jacques BONNORE - 1^{er} janvier 1958 à septembre 1973

Félix FORTIN

Octobre 1973 à septembre 1984



..... **Bernard BOLUT**

Septembre 1984 à juin 1986

René CHAMPEAU

Juin 1986 (intérim puis officiellement en mars 1987) à octobre 1991



..... **Guy MILLAN**

Octobre 1991 à 1994

Alain BROUSSEAU

1994 à octobre 1997



..... **Camille ORDRONNEAU**

Octobre 1997 à mars 2002

Jean-Marie BELLOT

Avril 2002 à mars 2008



..... **Didier ROSEZ**

Mars 2008 à mars 2010

Didier BERNUS

Mars 2010 à avril 2016



..... **Yves KOTTELAT**

Avril 2016 à avril 2019

Didier BIRIG

Depuis avril 2019



Mai 2003

l'étatisation progressive de l'hôpital ou l'affirmation de statuts différents (loi du 28 avril 1952 pour les agents communaux, décret du 20 mai 1955 pour les personnels hospitaliers, mis en avant par **Camille ORDRONNEAU** dans son éditorial du numéro hors-série de la Tribune célébrant les



50 ans de la Fédération). « C'est notre Fédération qui a porté le projet d'obtenir de ces statuts, comparables à ceux des agents de l'État. Ce qu'on a fini par obtenir », insiste Yves KOTTELAT. Une distinction depuis consolidée avec les lois du 26 janvier 1984 relative à la fonction publique territoriale et du 9 janvier 1986 relative à la fonction publique hospitalière. Pour Denis BASSET, cette affirmation des trois fonctions publiques ne remet nullement en cause l'organisation bicéphale de la Fédération : « Les trois versants de la fonction publique ont énormément de similitudes, et ces dernières sont particulièrement grandes entre FPT et FPH. La porosité entre ces deux dernières est par ailleurs très importante. Si l'on prend l'exemple des métiers de la petite enfance, très prégnants

dans la territoriale, on observe que plus de 90 % des agents sont issus de la fonction publique hospitalière. Le phénomène est d'ailleurs identique pour les métiers liés au grand âge. La plupart des agents des Ehpad publics territoriaux – qui sont plus nombreux que les hospitaliers – viennent très souvent de l'hôpital ». Il fait également remarquer « que dans les villes moyennes, avec la désindustrialisation qu'a connue notre pays, les deux premiers employeurs sont désormais souvent l'hôpital et la collectivité. Ce sont les deux piliers de ces territoires, qui jouent un rôle important dans l'économie locale ». Pour lui, aucun doute : « Cette organisation reste une force, et même aujourd'hui plus qu'hier ». D'autant qu'elle est selon lui bien huilée : « Nous avons toujours eu à cœur de garder un véritable équilibre entre les deux branches. Elles sont également représentées dans les instances dirigeantes, et le secrétariat général tournant est une pratique solidement ancrée. Personne n'aurait l'idée de remettre en cause cette alternance ». **Dominique RÉGNIER, secrétaire général adjoint de la Fédération et secrétaire de la branche territoriale**, lui fait écho : « Le fait d'être ensemble est plus une force qu'un handicap ».

L'UIAFP quand nécessaire

Compte tenu des similitudes précédemment évoquées entre les trois versants de la fonction publique, cela ne plaiderait-il pas pour une réunion dans une seule et même fédération ? « Ce serait difficile, car l'organisation de nos

camarades est différente, cela pourrait remettre en cause notre fonctionnement. C'est surtout inutile, car nous disposons de l'Union interfédérale des agents de la fonction publique (UIAFP), une structure légère, non décisionnelle, qui nous permet de travailler ensemble et répond très bien à l'évolution de la fonction publique. Une fusion n'a jamais été envisagée, et paraît inenvisageable », explique Dominique RÉGNIER. Denis BASSET le rejoint : « Nous sommes très en osmose avec la FGF et l'UIAFP nous permet de nous rassembler à chaque fois qu'il le faut. Grâce à elle, à chaque négociation FO s'exprime d'une seule voix. Elle apporte une cohérence et une force de frappe auprès des ministres chaque fois que nécessaire. Une réunification n'apporterait rien de plus ».

Il relève en outre une autre spécificité de la Fédération : « Elle ne couvre pas que les agents publics, mais aussi toute la santé privée, le funéraire, l'habitat social et l'eau. C'est là encore une particularité de FO d'avoir un spectre aussi large, incluant une partie du privé. C'est une force pour un secteur comme le funéraire, qui peut ainsi bénéficier de notre expertise et d'une force de frappe dont il ne disposerait pas s'il était seul ». « La Fédération n'a jamais négligé son secteur privé », rappelait d'ailleurs le hors-série de la Tribune célébrant le cinquantième de la Fédération. Cette « mixité » public-privé est sans doute également une force alors que le phénomène de privatisation a été prégnant ces dernières années, rebroussant le chemin parcouru après-guerre. Une tendance parmi de multiples à l'œuvre depuis 75 ans.

75 ans d'évolutions, processus en cours

Notre union, notre **Force**



« Force Ouvrière, choisir aujourd'hui la défense de vos intérêts de demain »

Suivez-nous le 8 décembre



#2022enforce
www.foterritoriaux.fr



Évolutions sociétales, cycles économiques, réformes institutionnelles, tertiarisation de l'économie... les bouleversements n'ont pas manqué ces 75 dernières années et confrontent le syndicat à de nouveaux enjeux auxquels il faut savoir s'adapter, sans pour autant se renier.

C'est un truisme, la société a considérablement évolué en 75 ans, et le monde du travail n'a pas échappé à ces mutations. La période a été marquée par un recul du syndicalisme, qui n'est pas sans lien avec ces évolutions, comme le théorisait en 1988 l'historien Pierre ROSANVALLON : « La crise du syndicalisme n'est qu'un symptôme parmi d'autres d'une mutation de société plus vaste » (*La question syndicale*, Calman-Lévy). Le chômage de masse qui a marqué les décennies 1980 - 2010 – au moins – et l'explosion du déficit et de la dette publics n'ont notamment guère facilité la tâche. « Le taux de syndicalisation n'est pas historiquement important en France, ce qui n'empêche pas que les syndicats soient reconnus », relativise néanmoins Denis BASSET, ancien secrétaire général de la branche Santé. Il estime que « la création de syndicats dans la période récente montre qu'il y a toujours une attente. Le syndicat est et reste un rouage essentiel au bon fonctionnement des secteurs où il est implanté ».

Émiettement des travailleurs

Encore faut-il qu'il puisse le faire... Dans *La France sous nos yeux* (Seuil, 2021), Jérôme FOURQUET et Jean-Laurent CASSELY soulignent ainsi les difficultés du monde syndical à s'implanter dans un secteur comme celui de la logistique, « marqué par un fort taux de turn-over [...] et par une ancienneté assez limitée », ce qui n'est pas sans conséquence dans un pays où « l'ouvrier de la logistique a remplacé l'ouvrier d'usine ». Les auteurs montrent que les difficultés d'implantation sont identiques dans le secteur des services à la personne, « univers très diversifié en termes de métiers, extrêmement parcellisé et de facto très peu visible et très peu reconnu dans la société » et où le « taux de syndicalisation est très faible ».

Montée de l'individualisme

La situation de la fonction publique, territoriale ou hospitalière, est évidemment différente. Si les deux auteurs consacrent un passage aux aides-soignantes du secteur hospitalier et des Ehpad, qu'ils qualifient de « prolétaires de la silver economy », la situation de ces dernières n'est pas comparable à celle des « domestiques 2.0 » que représentent selon eux les chauffeurs de VTC et livreurs. Pour autant, Dominique RÉGNIER, secrétaire général adjoint de la Fédération et se-

crétaire de la branche territoriale, souligne que « la fonction publique n'est pas épargnée par la tendance du monde du travail à s'organiser pour s'adresser directement à l'individu ». Il pointe en particulier « l'évolution du management, qui dans le secteur public comme dans le secteur privé fait primer l'individu sur le collectif ». Et de prendre l'exemple de la rémunération, « où l'indemnitaire a pris le pas sur l'indiciaire » (cf. le dossier du précédent numéro de *La Tribune*). Au passage, il estime qu'avec la privatisation de certains secteurs, le gel du point d'indice constitue le « principal point noir de ces dernières années », et le principal défi pour conjurer le spectre d'une « grande smicardisation de la fonction publique ».

Autre exemple à l'appui de la démonstration, « la remise en cause du statut » – dont la création constitue selon Dominique RÉGNIER « l'une des plus belles pages de l'histoire de la Fédération, avec le renforcement de la caisse de retraites ». Au passage, il souligne que « les événements récents montrent que les arguments invoqués pour le mettre à mal sont erronés. La loi de transformation de la fonction publique de 2019, qui a ouvert beaucoup plus largement la contractualisation pour faciliter les entrées dans la fonction publique, ne règle pas le problème. On a toujours autant de mal à recruter, et les agents sont de plus en plus nombreux à partir ailleurs. Le statut n'est pas un frein. La vraie question, c'est la rémunération ! ».

L'essor récent du télétravail pourrait encore renforcer cette tendance à l'individualisation.

« C'est une vraie préoccupation, puisqu'il éloigne le salarié ou le fonctionnaire de l'entreprise ou du service administratif, et donc de l'organisation salariale », souligne Dominique RÉGNIER. Même s'il veut croire « qu'avec le temps, le salarié, seul, se rendra compte qu'il aura besoin d'un syndicat pour le défendre ».

Dictature de l'immédiateté

Le travailleur lui-même participe de ce mouvement, qui dépasse de loin le seul monde du travail, comme le montre Jérôme FOURQUET dans *L'Archipel français* (cf. notamment le passage sur « la distinction à tout prix », notamment révélée par « l'extraordinaire diversification des prénoms » - Seuil, 2022, éd. mise à jour). « L'action syndicale trouve moins d'écho sur le terrain de l'agir collectif, même si c'est un peu moins vrai au niveau local », déplore Dominique RÉGNIER. Il y ajoute « le culte de l'immédiat » – cette « dictature de l'urgence » théorisée par Gilles FINCHELSTEIN (Fayard, 2011). « Comme le patron à son égard, le travailleur exige du syndicat une réponse immédiate, un résultat tout de suite. Or il faut rappeler que l'organisation salariale n'est pas décideur. Elle a une obligation de faire, pas de résultat. Être syndiqué chez FO, c'est accepter en outre l'idée qu'aucun résultat n'est définitif, l'idée de repartir chaque jour au combat. C'est un éternel recommencement ». « Dans ce monde où une information chasse l'autre, il est d'autant plus nécessaire d'avoir des repères et de prendre en compte le temps long. C'est d'ailleurs l'intérêt de célébrer cet anniversaire. Pour

ceux qui nous rejoignent, il est important de connaître la maison qui les accueillent, héritière d'une histoire », remet en perspective **Cyrille LAMA, secrétaire confédéral chargé de la presse et de la communication.**

Articulation vie privée et vie professionnelle

Toutes les évolutions n'ont pas, loin s'en faut, été négatives. Denis BASSET met ainsi en exergue la féminisation du monde du travail, et « depuis une dizaine d'années » du monde syndical. « Le syndicalisme a longtemps été une affaire d'hommes, concède-t-il. Mais les femmes prennent aujourd'hui de plus en plus de responsabilités. Dans la fédération, on atteint quasiment la parité au niveau des responsables départementaux et régionaux ». Une parité à laquelle FO est bien évidemment favorable, à la condition qu'elle ne soit pas imposée : « La parité à tout prix ne nous convient pas, car nous sommes fortement attachés à la liberté de désignation de nos camarades », explique Cyrille LAMA.

Cette féminisation du syndicalisme n'est pas sans conséquence, estime Denis BASSET. « Cela modifie les pratiques, les femmes n'ayant pas la même appréhension des choses. Elles sont notamment plus sensibles à la cohérence entre vie professionnelle et vie privée. C'est très prégnant à l'hôpital, qui s'est considérablement féminisé. Par le passé, les chefs de service étaient presque exclusivement des hommes et y prôtaient moins attention ». Ça l'est également dans la pratique syndicale : « Auparavant, on partait en formation une semaine,

dans un centre régional. Aujourd'hui, on veille à faire des formations plus courtes et plus proches », prend-t-il exemple.

Des parcours moins linéaires

Dans un registre proche, Denis BASSET relève encore que la pratique syndicale – comme la vie professionnelle d'ailleurs – se fait « bien moins linéaire. Par le passé, quand on prenait des responsabilités syndicales importantes, on les conservait souvent jusqu'à la retraite. Aujourd'hui, les gens font davantage d'allers-retours, pouvant abandonner leurs mandats pendant un temps, pour les reprendre ensuite. La volonté de faire une carrière syndicale tend à s'estomper ». Le fait qu'il est d'après lui « aujourd'hui plus facile qu'hier d'être syndiqué » y contribue sans doute. « Le droit syndical est un acquis qui sécurise, bien plus riche qu'avant. Le fait de s'engager n'est plus un handicap, comme c'était le cas auparavant. Il ne remet plus en cause le déroulement de carrière », souligne-t-il. Le hors série de la Tribune célébrant le cinquantième de la Fédération rappelait d'ailleurs que « jusqu'à la Libération, les personnels communaux, comme les agents de l'État, n'avaient pas le droit syndical [...], encore moins le droit de grève ».

Pour Denis BASSET, « ce turnover est à bien des égards positif et enrichissant pour l'organisation syndicale, qui devient moins sclérosée. Il favorise un rajeunissement continu. Il amoindrit le

risque de déconnexion avec le monde du travail. En somme, il aère et ancre le syndicat ». Un mouvement qui, insiste-t-il, sera d'autant plus facilité que « l'on gardera notre organisation de proximité ».

Démultiplication des structures

Une organisation qui ne manque pas d'être elle aussi affectée par des mouvements plus larges par ailleurs à l'œuvre. « Il y a 75 ans, le 'fonctionnaire territorial' était d'abord et avant tout 'un agent communal. Il était dans une mairie. Avec la multiplication des acteurs, il a fallu s'adapter, trouver des structures de coordination », rappelle Denis BASSET. Au-delà de leur multiplication, se pose aussi le défi d'une incessante re-définition des périmètres de ces organismes. Il prend l'exemple du « récent redécoupage des régions, qui nous a conduit à nous poser la question de la nécessité ou non de se calquer sur cette nouvelle organisation. Nous y avons finalement répondu par la négative. Notre structuration répond à une histoire – de l'im-

portance de la connaître – et à des besoins, notamment de proximité ».

Il souligne que le monde hospitalier n'a pas été épargné par de telles reconfigurations, évoquant notamment le passage des agences régionales d'hospitalisation aux agences régionales de santé.

La Fédération fait plus que suivre le mouvement, estime-t-il. « Elle est impliquée dans l'ensemble des départements, métropolitains ou d'outre-mer. Il n'existe pas un territoire où elle n'est pas implantée et ce, sans passer par des syndicats affiliés, comme c'est souvent le cas pour la CGT. C'est une particularité FO qui s'est construite au fil du temps, et sans différenciation territoriale. C'est aussi une richesse à mettre en avant ».

Dans 75 ans ?

Et dans 75 ans, que sera FO ? Personne ne se risque au moindre pronostic. Une chose est sûre : « Nous continuerons à aller de l'avant », lance Dominique RÉGNIER, ragaillard par le fait que « les organisations syndicales ne souffrent pas d'un désintérêt du monde du travail, comme l'a montré ces dernières semaines la mobilisation contre la réforme des retraites ». Pour le reste, il estime que « c'est à nos successeurs qu'il revient d'écrire une nouvelle page de l'histoire de FO, mais toujours dans le même cadre, en puisant dans ce que nous leur aurons laissé, comme nous avons-nous-même puisé dans ce que nous ont apporté nos prédécesseurs. D'où l'importance de ces commémorations ».

La Fédération FO SPSS fête ses 75 ans ! Une belle victoire dans le temps pour celles et ceux qui, il y a 75 ans, faisaient le choix difficile de la scission. A cette époque, certains militants avaient été violentés pour avoir osé ! Le choix de la liberté a été le bon choix, et cette jeune Dame est aujourd'hui, comme hier, pleine de vigueur. Ses syndicats sont fiers de porter les valeurs de Force Ouvrière et de porter le mandat originel. Nous sommes libres, indépendants, et nous comptons bien le rester encore longtemps. Aujourd'hui, plus que jamais, alors que les acquis arrachés par le Conseil National de la Résistance sont en danger, la Fédération sort confortée dans les 3 versants de la Fonction Publique et y est devenue, pour la 1^{ère} fois, la 2^{ème} force syndicale. Nous portons de ce fait l'obligation de nous opposer à toutes les tentatives de destruction de nos statuts et de la fonction publique. Force est de constater que les agents nous font confiance. Fort de cet élan, nous devons encore progresser et faire perdurer nos valeurs et notre syndicalisme réformiste et de lutte des classes. Belle vie à notre Fédération et à celles et ceux qui, aujourd'hui et demain, en formeront les maillons !

Didier BIRIG

Marie-Yvette, la doyenne

Femme militante et centenaire

Le 13 février 2023, une délégation de l'UD FO de Dordogne s'est rendue au domicile de Marie-Yvette BARRIAT, militante FO qui venait de fêter son centenaire la veille, pour lui remettre une médaille d'honneur, la remercier et la féliciter pour la longévité de son action militante à Force Ouvrière.

Adhérente de la section FO des retraités des Services Publics, elle a fait sa carrière aux services municipaux de la ville de Bergerac. Une des premières femmes militantes de Dordogne, élue à plusieurs reprises Secrétaire générale de la branche des services publics de Dordogne, elle a été à l'origine de la création de l'Union locale de Bergerac dont elle a assuré le secrétariat général pendant plusieurs années.

Marie-Yvette incarne l'histoire et l'engagement des militants de FO pour la défense des salariés. Son parcours témoigne de la vie du syndicat et des valeurs qu'il porte, à travers le temps, à la fois continuateur et précurseur des combats à mener.





La Macif vous protège dans votre activité syndicale avec **des contrats sur mesure.**

Être syndicaliste, aujourd'hui plus que jamais,
est un engagement de tous les instants.

La Macif est à vos côtés pour soutenir
et sécuriser votre action militante.

→ **Contactez-nous : partenariat@macif.fr**



La Macif,
c'est **vous.**

Crédit photo : Ryan Lees / Hoxton / GraphicObsession.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social: 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.

Sandra BEUQUE

« Seul, on va plus vite ;
ensemble, on va plus loin »



Du plus loin que je me souviens, j'ai toujours côtoyé des personnes engagées, avec des valeurs fortes et j'ai rapidement pris conscience que seul le collectif pouvait faire avancer les choses et les gens ; parce que... « seul, on va plus vite ; ensemble, on va plus loin ».

De mon implication dans le monde sportif dès l'adolescence, aux manifs étudiantes contre le projet de loi Devaquet l'année de mon bac et de mon entrée en fac, ce qui m'a porté (et me porte encore d'ailleurs), **c'est de fédérer et de transmettre** : un savoir, une technique, un geste, l'envie d'améliorer les choses, de lutter contre les injustices et les inégalités et d'agir pour plus d'équité et de tolérance.

A cette époque-là, le handball était ma grande passion : je jouais, j'entraînais les jeunes, j'arbitrais. Puis à la majorité, je suis devenue trésorière du club tout en continuant le reste y compris le fait d'entraîner, de coacher et de

jouer dans l'équipe sénior... ce fut le premier de mes engagements.

Mes débuts

Je suis « entrée à l'hôpital » en janvier 1992, en tant qu'adjoint administratif au Centre Hospitalier Spécialisé du Jura et j'ai adhéré à FO, sans trop me poser de question puisque mes parents étaient eux-mêmes syndiqués FO. Les interrogations sont venues plus tard ; avais-je fait le bon choix ? Toutes les personnes croisées chez FO au fil des ans, les valeurs défendues que j'ai découvertes au gré des rencontres et des formations et la totale indépendance dans l'action m'ont rassurée. OUI, je suis au bon endroit !

J'ai d'abord été « une simple adhérente », descendant dans la rue de temps en temps en me laissant porter par les camarades du CHS. Puis ma vie de militante a pris un tournant en même temps que ma vie professionnelle quand j'ai quitté mon Jura natal pour ma terre d'adoption, l'Aube, en mai 2001. Quitter les vignes jurassiennes pour celle du champagne ; je n'y ai pas perdu au change !

Après ma réussite au concours d'adjoint des cadres hospitaliers, j'ai intégré le Centre Hospitalier de Bienne le Château, à la DRH en tant que responsable de formation ; encore la psychiatrie - y

aurait-il une signification cachée (LOL) ? Je n'ai pas eu à chercher bien loin pour « prendre ma carte » puisque je travaillais avec la trésorière du syndicat FO. Grâce à elle, j'ai fait connaissance avec les membres du syndicat local : **Joël QUINET, Secrétaire de l'époque** pour qui j'ai une pensée émue (il nous a brutalement quitté en février), **François THINEY**, qui allait prendre sa suite et me faire une bonne blague que j'évoquerai plus tard, et surtout découvrir les anciens comme **Alain FRIQUET, Bernard MATHIEU**, qui bien que retraités, étaient et sont toujours très actifs dans la vie du syndicat local. Bien que tous très différents, chacun m'a inspiré quelque chose pour la suite de mon parcours au sein du syndicat FO de Bienne, et d'ailleurs, certains sont encore à mes côtés. Joël, la rigueur et la discrétion pour mener à bien sa mission ; François, le sérieux tout en dérision pour rallier les troupes ; Alain, la sagesse et le calme en toute circonstance pour prendre le recul nécessaire ; Bernard, l'éloquence et l'ouverture vers d'autres cieux que la FPH.

Toujours plus loin

Je me suis alors investie un peu plus, mettant mes compétences en bureautique au service du syndicat, pour simplifier la tâche

des camarades infirmiers. Mais comme à l'occasion de mon changement de poste à la DRH (encadrant le service RH), j'avais accepté de ne pas être sur les listes en 2007, pour ne pas être juge et partie dans les instances, **j'ai apporté ma contribution autrement en devenant trésorière du syndicat** au départ en retraite de Christiane.

En 2012, j'avais changé de service (responsable des bureaux des entrées) et François, devenu Secrétaire, a commencé à évoquer la suite, à me faire découvrir le syndicalisme au niveau départemental en m'invitant au GD. Bref, il a sorti le grand jeu et ÇA A MARCHÉ ! **J'ai pris un détachement syndical à temps partiel**, croissant chaque année, pour apprendre à ses côtés : le travail de terrain avec la spécificité du multisite départemental propre à la psychiatrie, les contacts avec les professionnels du soin, la négociation avec la Direction, et tant d'autres ficelles.

Il était prévu qu'en 2016 je sois détachée à 60 % pour appréhender au mieux la succession à son départ en fin d'année. Mais la vie nous joue parfois des tours et les choses se sont accélérées. Je me suis donc retrouvée **début 2016, Secrétaire du syndicat** en me demandant comment j'allais pouvoir prendre la suite de ces illustres personnages, figures locales de l'hôpital et de la ville, moi qui n'étais « au château » que depuis 15 ans ?...

Fort heureusement, le syndicat n'est pas le fait d'un homme ou d'une femme, mais celui d'une

équipe et là, non seulement j'étais en terrain connu (mon vécu de 20 années de handball me nourrit au quotidien) mais j'étais surtout bien entourée. C'est l'occasion pour moi de remercier, ceux qui font le syndicat FO EPSMA aujourd'hui. D'abord « mon binôme », **Elsa VERNET (trésorière) infirmière** avec laquelle nous formons un duo très complémentaire, puis **les camarades du terrain : Olivier, Laurence F, Jean-Marie, Laurence B, Sylvain et tous les autres, et enfin, nos anciens, Alain et Bernard.**

Tous ensemble, avec tous les collègues qui nous font confiance au fil des élections successives, nous avons accentué la représentativité de FO dans l'établissement (face à la seule CGT), pour passer de 6-4 au CTE en 2015 à 9-1 au CSE en 2023, et de 10-4 à tous les sièges aux CAPL ! L'objectif a été clairement établi en ce début d'année où le travail commence déjà pour les élections de 2026. Pour ce faire, poursuivons notre job sur le terrain, soyons toujours présents aux côtés de nos collègues pour répondre à leurs questions et porter leurs voix en instances et nos revendications auprès de la Direction.

Dans l'Aube, **cette omniprésence de FO dans l'hospitalière se révèle aussi à l'échelle du Groupement Départemental dont je suis Secrétaire adjointe de la branche Santé depuis 2016.** Là encore, le travail de terrain de toute l'équipe, coordonné par notre **Secrétaire Pascal BARBERY**, avec une présence de FO dans tous les établissements publics, nous permet d'être à l'écoute des

collègues qui sollicitent notre aide et en négociation avec les directeurs comme interlocuteur incontournable. Avec Pascal, j'ai appris que la base ce sont les statuts, que l'organisation doit être nickel et que le « Qui fait Quoi ? » est un outil magique en toutes circonstances.

A l'occasion de la formation Secrétaire de GD à la Fédération, la rencontre avec **Rachèle BARRION** et son item sur l'historique du syndicat et la naissance de la Sécurité sociale, ont fait écho aux autres horizons ouverts par Bernard dans l'Aube. Aussi, quand le Secrétaire de l'Union Départementale FO m'a demandé fin 2018, d'intégrer la Commission Exécutive, j'ai accepté avec la soif d'apprendre et de découvrir de nouvelles facettes du syndicalisme. Depuis, **je suis trésorière de l'UD FO 10, responsable de la communication, membre de la commission développement et je siége à la CPAM de l'Aube.**

Et comme la formation reste mon cœur de métier, avec les ressources humaines, **je suis administrateur ANFH, titulaire au Comité Territorial Champagne-Ardenne et suppléante au CRSG Grand Est.**

Et demain...

Si les camarades aubois l'acceptent, je serais au congrès fédéral de Dijon avec le mandat de Secrétaire du GD FO 10 – branche santé. J'étofferai encore l'équipe du syndicat FO EPSMA pour pouvoir assurer plus sereinement mes diverses missions et qui sait, peut-être, envisager la découverte d'autres horizons...



Que ce soit à la présidence de son club de

basket-ball ou dans sa vie professionnelle et militante, Séraphin DONI joue la partition collective. A 59 ans, et bien parti pour faire un dernier mandat, ce troyen privilégie le contact humain et donne de son temps, souvent en dehors des heures, pour venir en aide à ses collègues, les épauler dans leurs démarches, les défendre ; le travail d'un secrétaire de GD !

« Je n'avais pas de culture syndicale » s'étonne presque Séraphin qui cumule 32 ans de cartes à Force Ouvrière et qui au fil du temps est devenu un véritable couteau suisse dans l'organisation. « J'ai débuté comme tout le monde par être un militant de base dans ma collectivité puis, avec le temps, j'ai pris une première fois des responsabilités en 2008 en devenant Secrétaire du GD 10 avant de retourner au boulot, mais en 2013, j'ai repris du service en changeant de collectivité. »

Séraphin DONI

Une voix libre et indépendante

De la Ville de Troyes, Séraphin DONI mute à Troyes Champagne Métropole dans une collectivité de quelques 300 agents où FO peine à se développer. « Il n'y avait qu'une carte... deux avec la mienne ! » S'il avoue, humblement que ce changement aura été « une bouffée d'oxygène » dans sa carrière, elle l'aura été également pour le syndicat de Troyes Champagne Métropole qui va se développer significativement sous son impulsion, avec de nouveaux camarades très motivés.

Ainsi, le syndicat va passer de deux cartes à une trentaine aujourd'hui. Mieux encore, lors des dernières élections professionnelles de décembre 2022, le syndicat a fait une belle progression. « Il y a eu une voix d'écart entre nous et la CFDT, jusqu'à alors majoritaire.

C'est une belle victoire et la récompense du travail de tous les camarades sur le terrain. Cela vient s'ajouter à notre progression de 3 % sur le département. Du coup, en termes de postes CST et de voix, nous pointons à la deuxième place. C'est très dynamisant pour la suite. »

La véritable concrétisation du travail quotidien du permanent, mais également de ces syndicats sur le terrain, car pour Séraphin, ce qui l'anime le plus reste le contact, les échanges et la diversité de ses derniers.

« J'ai, je pense, la propension à aider mon prochain. Il est difficile pour moi de supporter l'injustice. Je crois que mon engagement syndical vient de là. »

Et de l'empathie, le Troyen n'en manque pas car au-delà de son mandat territorial, il ne s'est pas posé de question lorsqu'il a fallu donner de sa personne pour **reprendre l'UD de l'Aube pendant deux ans et mettre ses compétences au service de la CAF de son département, en accédant à la présidence de l'institution.**

A Force Ouvrière, dans sa Fédération des Services Publics et de Santé, Séraphin DONI a trouvé un équilibre, une autre façon de se mettre à la disposition des gens, une passion qui l'anime à l'image de sa carrière professionnelle où il a débuté aux finances pour glisser, presque naturellement, vers la filière Animation et d'occuper le poste de chef de service de la Maison des Étudiants de Troyes, après avoir dirigé un centre de loisirs.

En 1991, lorsqu'il a pris sa première carte, il ne s'attendait pas à un tel parcours. De l'ombre à la lumière, ce Troyen a découvert la maison FO, et surtout ses préceptes qu'il a fait siens : « L'indépendance est un vecteur essentiel. J'apprécie particulièrement la diversité des gens, des idées qu'ils véhiculent. Cela me semble le plus important dans une organisation syndicale. »



CHAQUE JOUR ILS VIVENT UN MARATHON AU RYTHME D'UN CENT MÈTRES.

Les hospitaliers prennent soin de tous.
Depuis plus de 60 ans la Mutuelle Nationale
des Hospitaliers prend soin d'eux.



Mutuelle Nationale des Hospitaliers
**CRÉE PAR ET POUR
LES HOSPITALIERS**

Rendez-vous sur mnh.fr

Contactez-nous
du lundi au vendredi de 8h30 à 18h

3031 Service & appel
gratuits



MUTUELLE NATIONALE DES HOSPITALIERS ET DES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL - 331, AVENUE D'ANTIBES - 45213 MONTARGIS CEDEX. LA MNH ET MNH PRÉVOYANCE SONT DEUX MUTUELLES RÉGIES PAR LES DISPOSITIONS DU LIVRE II DU CODE DE LA MUTUALITÉ, IMMATRICULÉES AU RÉPERTOIRE SIRENE SOUS LES NUMÉROS SIREN 775 606 361 POUR LA MNH ET 484 436 811 POUR MNH PRÉVOYANCE. CRÉDIT PHOTO : GETTY. AGENCE : AUSTRALIE.GAD

La réforme des retraites est promulguée, et après ?

Il n'y pas de surprise, le Conseil constitutionnel a validé le 14 avril dernier, la réforme des retraites du Gouvernement et en particulier le report de l'âge de la retraite à 64 ans. L'argument majeur employé est de garantir la pérennité du système c'est-à-dire la reprise du mensonge du gouvernement selon lequel le système de retraite serait déficitaire.

De plus, le Conseil constitutionnel a supprimé les six « cavaliers sociaux » qui avaient été introduits dans le projet de loi par les députés de l'opposition, ce qui rend encore la loi plus dure socialement à l'issu de son examen par le Conseil constitutionnel qu'au départ, notamment la suppression de l'index senior visant à obliger certaines entreprises à publier chaque année le taux d'emploi des salariés seniors ainsi que le CDI senior qui devait faciliter l'embauche des demandeurs d'emploi de longue durée des plus de 60 ans.

Pour ce qui concerne l'utilisation par le gouvernement d'un budget rectificatif de la Sécurité Sociale permettant de réduire les délais d'examen au Parlement, « inadapté » selon les parlementaires des oppositions au regard de l'ampleur de la réforme des retraites ; le

Conseil a tranché, le choix du Gouvernement « *ne méconnaît, en lui-même, aucune exigence constitutionnelle.* »

Nous constatons le 15 avril au matin que la loi de finance rectificative de la Sécurité Sociale (LFRSS) pour 2023, portant essentiellement la réforme des retraites, injuste et brutale, venait d'être promulguée dans la nuit, signée prestement la veille par Emmanuel MACRON, quelques heures après la validation de la réforme dans ses grandes lignes par le Conseil Constitutionnel.

« Vouloir aller vite, cela ressemble à de la provocation ». S'agissant de Force Ouvrière, le combat n'est pas fini !

Rappelons-nous que FO avait fait de nombreuses propositions alternatives :

- L'étude de pistes alternatives aux mesures d'âge ;
- L'emploi des seniors ;
- L'aménagement des fins de carrière, de la pénibilité, de l'égalité entre les femmes et les hommes, du pouvoir d'achat des retraités, de la conditionnalité des aides publiques...

FO a fait de nombreuses propositions qui ont toutes été très longuement ignorées. Ce qui nous permet aujourd'hui de réaffirmer que cette réforme n'a aucune légitimité sociale, populaire, ni démocratique.

Le rejet de cette réforme est unanime. Prenons pour exemple et pas des moindres, l'avis défavorable de la CNSA (Caisse Nationale de la Solidarité pour l'Autonomie). Pour le Conseil qui tient à rappeler que l'équilibre entre les différentes branches de la Sécurité Sociale n'est pas assuré, une grande loi autonomie doit être rapidement mise en place pour répondre aux besoins des personnes âgées, des personnes handicapées et de leurs proches.

Concernant l'équilibre de la branche vieillesse, la Caisse alerte sur l'impact potentiel d'un allongement de la durée du travail sur l'équilibre des autres branches.

Les professionnels du secteur de l'autonomie, en établissement ou à domicile, qui sont particulièrement exposés à la pénibilité, exercent dans des conditions de travail dégradées et présentent donc un taux d'absentéisme, d'accidents du travail et de maladies professionnelles parmi les plus élevés.

Pour la CNSA, ils doivent être bénéficiaires de mesures d'assouplissement des modalités de points C2P. Des mesures de reconversion professionnelle doivent leur être proposées.

Ces métiers fortement féminisés, présentant des carrières hachées, des salaires faibles,

doivent pouvoir bénéficier du **relèvement à 85 % du SMIC du minimum de pension pour leur départ en retraite dès 2023, ainsi que la hausse de 100 euros appliquée aux retraités ayant cotisés au moins 120 trimestres** pour bénéficier du minimum de pension.

La prise en compte des trimestres validés au titre de l'assurance vieillesse des parents au foyer (AVPF) est très insuffisante pour réduire les écarts entre femmes et hommes.

La Caisse prend acte de la création de l'assurance vieillesse des aidants (AVA) mais cela ne prend pas suffisamment en compte la situation des aidants exposés à des carrières très hachées ou arrêtées précocement.

Des mesures doivent être engagées pour augmenter le recours au congé de proche aidant (CPA) et à l'allocation journalière du proche aidant (AJPA).

La CNSA constate que la réforme va également renforcer la précarité des personnes invalides ou en situation de handicap. Pour la Caisse, le maintien du départ à 62 ans pour inaptitude et 55 ans pour handicap sont loin d'être considérés comme progrès sociaux.

" Le recul de l'âge légal de départ augmente le chômage des seniors "

Selon l'UNEDIC, entre 2010 et 2022, le report de l'âge légal de départ de 60 à 62 ans a augmenté de **100.000** le nombre d'allocataires de plus de 60 ans. Et de rappeler aussi qu'un quart des seniors sont touchés par des ruptures conventionnelles.

Encore une étude embarrassante pour l'exécutif. Alors que les syndicats, dont FO, ne cessent de dénoncer l'injustice que constituerait le recul de l'âge légal de départ en retraite à 64 ans, ce qui aggraverait aussi le chômage des seniors, une étude de l'UNEDIC publiée le 1^{er} mars dernier leur donne raison.

Analysant le lien de cause à effet entre les réformes des retraites antérieures et le chômage des seniors, l'UNEDIC livre plusieurs faits intéressants. Si la part du chômage des se-

niors entre 50 et 59 ans reste globalement stable (environ 5 %) en 2021, « la part des seniors en emploi baisse de 15 points ». Ils retrouvent aussi difficilement un travail : moins diplômés, moins formés par leurs ex-employeurs, plus discriminés à l'embauche... Les chômeurs de plus de 50 ans restent plus longtemps inscrits à Pôle Emploi : 520 jours en moyenne au second trimestre 2021, contre 340 jours pour les 25-49 ans. En outre, la zone grise des « inactifs » a augmenté de 9 points en 2021 : « à 60 et 61 ans, une personne sur cinq est inactive, sans doute par des problèmes de santé plus fréquents à cet âge », avance l'UNEDIC. La sortie des seniors du marché du travail s'accélère à 60 ans : « en 2021, la part de retraités a augmenté de 5 points », avec des départs massifs en retraite à partir de 62 ans, selon l'étude.

Augmentation des ruptures conventionnelles et des licenciements pour inaptitude

Sans surprise, l'UNEDIC constate un net rebond d'allocataires indemnisés après 55 ans, soit **400.000 personnes en juin 2022**. Parmi ces seniors qui étaient majoritairement en CDI, la moitié a connu un licenciement - contre 40 % pour les 45-54 ans. Et « un licenciement sur quatre l'est pour



crédit photo F. Blanc-FO

La réforme est promulguée, et après ?

inaptitude ». Autre enseignement selon l'étude, un quart des seniors quittent l'entreprise dans le cadre d'une rupture conventionnelle, surtout à 59 ans. A cet âge, et avant la réforme de l'Assurance chômage du 1^{er} février 2023 réduisant la durée d'indemnisation de 25 %, trois ans d'indemnisation étaient possibles avant de sortir du chômage « pour un départ à la retraite » à 62 ans. L'étude confirme que l'âge légal de départ en retraite et les règles de l'Assurance chômage ont un impact sur la stratégie des

employeurs pour se séparer des seniors. « En effet, en 2010, lorsque l'âge légal était encore à 60 ans, ce pic d'ouverture des droits était plutôt 57-58 ans », constate l'UNEDIC.

Hausse des dépenses déjà constatée

L'étude atteste que la réforme des retraites de 2010, reculant l'âge légal de 60 à 62 ans, a fait augmenter le nombre de travailleurs âgés indemnisés. « Entre 2010 et 2022, 100.000 allocataires de plus sont in-

demnisés à 60 ans ou plus » relève l'UNEDIC. A noter aussi que sur cette période, les dépenses d'indemnisation pour les personnes âgées de 54 ans ont augmenté de 16 % (+ 3,5 milliards d'euros) et pour celles de plus de 55 ans, de 38 % (soit 1,8 milliards d'euros). L'UNEDIC ne fait pas de pronostic sur l'impact qu'aurait le recul de l'âge légal de départ à 64 ans. Mais à la lumière des réformes passées, l'étude montre que la réforme risquerait d'aggraver encore le chômage des seniors.

La retraite... elle est à nous !

Après la promulgation de la loi sur les retraites à laquelle l'intersyndicale unie s'oppose, à laquelle des millions de Français s'opposent, le propos tenu par le Président de la République a démontré qu'il n'avait toujours pas compris la colère qui s'exprime dans le pays.

La colère est intacte face à une réforme des retraites injuste, brutale et illégitime, prévoyant notamment un recul de l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans et l'accélération de la réforme TOURAINE sur la durée de cotisation (43 ans).

Notons également **la suppression de la disposition sur le droit au départ anticipé des fonctionnaires** ayant accompli leurs services dans un emploi classé en catégorie active ou super active pendant les dix années précédant leur titularisation. Pour ces agents qui bénéficient aujourd'hui d'un départ anticipé à la retraite (les sapeurs-pompiers, les égoutiers, les infirmiers, les aides-soignants, les policiers, les surveillants pé-

nitenciers, les contrôleurs de la navigation aérienne), ce sera deux ans de plus !

Une colère persistante face à l'exécutif qui tente de relancer son Conseil national de la refondation et d'entraîner les interlocuteurs sociaux dans « un pacte pour la vie au travail » !

Pour FO, c'est évidemment non, il n'y a pas de raison de tourner la page après 12 jours de manifestations puissantes, de grèves ; nous avons mobilisé des millions de salariés, de jeunes et de retraités pour dire NON à la réforme des retraites ! Malgré sa promulgation, elle ne doit pas être appliquée.

Après un 1^{er} mai historique qui fait la démonstration d'un syndicalisme libre et indépendant, **préparons la mobilisation du 6 juin** dans un esprit de rassemblement, d'unité, d'ambition et d'esprit de conquête de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, pour le progrès social, pour la justice sociale.



Être assureur d'intérêt général c'est répondre aux besoins et contraintes de chacun de nos clients, en construisant, ensemble, une protection qui leur ressemble.

KLESIA s'engage pour la société en apportant des solutions de prévention d'assurance de personnes et de services simples, innovantes, solidaires et durables adaptées à vos besoins et à ceux de vos proches, tout au long de la vie. Au-delà de notre métier initial, nous agissons pour les plus fragiles, œuvrons pour le mieux vieillir et contribuons à rendre la santé accessible à tous.

KLESIA s'engage à vous assurer un avenir serein et contribue à la qualité de vie pour tous.

KLESIA
Assureur d'intérêt général



**Le C.G.O.S
fête les 60 ans de
la Complémentaire
Retraite
des Hospitaliers !**

**Depuis 1963, la Complémentaire Retraite des Hospitaliers, créée par le C.G.O.S,
est aux côtés des agents hospitaliers pour préparer leur retraite.
60 fois merci aux 350 000 agents hospitaliers affiliés qui nous font confiance !**

APPELEZ-NOUS AU

0 800 005 944 Service & appel gratuits

du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

RENDEZ-VOUS SUR

crh.cgos.info

C.G.O.S
action sociale & solidaire

**COMPLÉMENTAIRE
RETRAITE** DES HOSPITALIERS
L'ÉPARGNE RETRAITE DU C.G.O.S



C.G.O.S, association loi 1901, déclarée sous le numéro 60/1.030 à la préfecture de Paris - Allianz Retraite - Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire régi par le Code des Assurances - Société anonyme au capital de 101 252 544,51 € - 1, cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex - 824 599 211 RCS Nanterre.